

ECOCONDITIONS



**Webinaire 04 et 14 février
2025**



OBJECTIFS

- Rappeler le cadre régional/Plan d'Ambition Régional/RBF
- Intégrer les écoconditions et les études obligatoires dans la conception d'un projet par le maître d'oeuvre
- Présenter les 6 écoconditions à appliquer aux projets
- Expliciter les pièces devant être fournies pour la complétude du dossier
- Tester collectivement les connaissances



6 éco-conditions à prendre en compte

« Tous les 15 ans*, un département français est artificialisé. »



1. Sobriété foncière = éviter l'étalement urbain

2. Eau = limiter l'imperméabilisation des sols et gérer les eaux pluviales



3. Biodiversité = protéger les écosystèmes locaux

4. Energie = des bâtiments sobres, efficaces et confortables



5. Déchets = gérer les déchets de chantier

6. Développer les mobilités douces et l'intermodalité

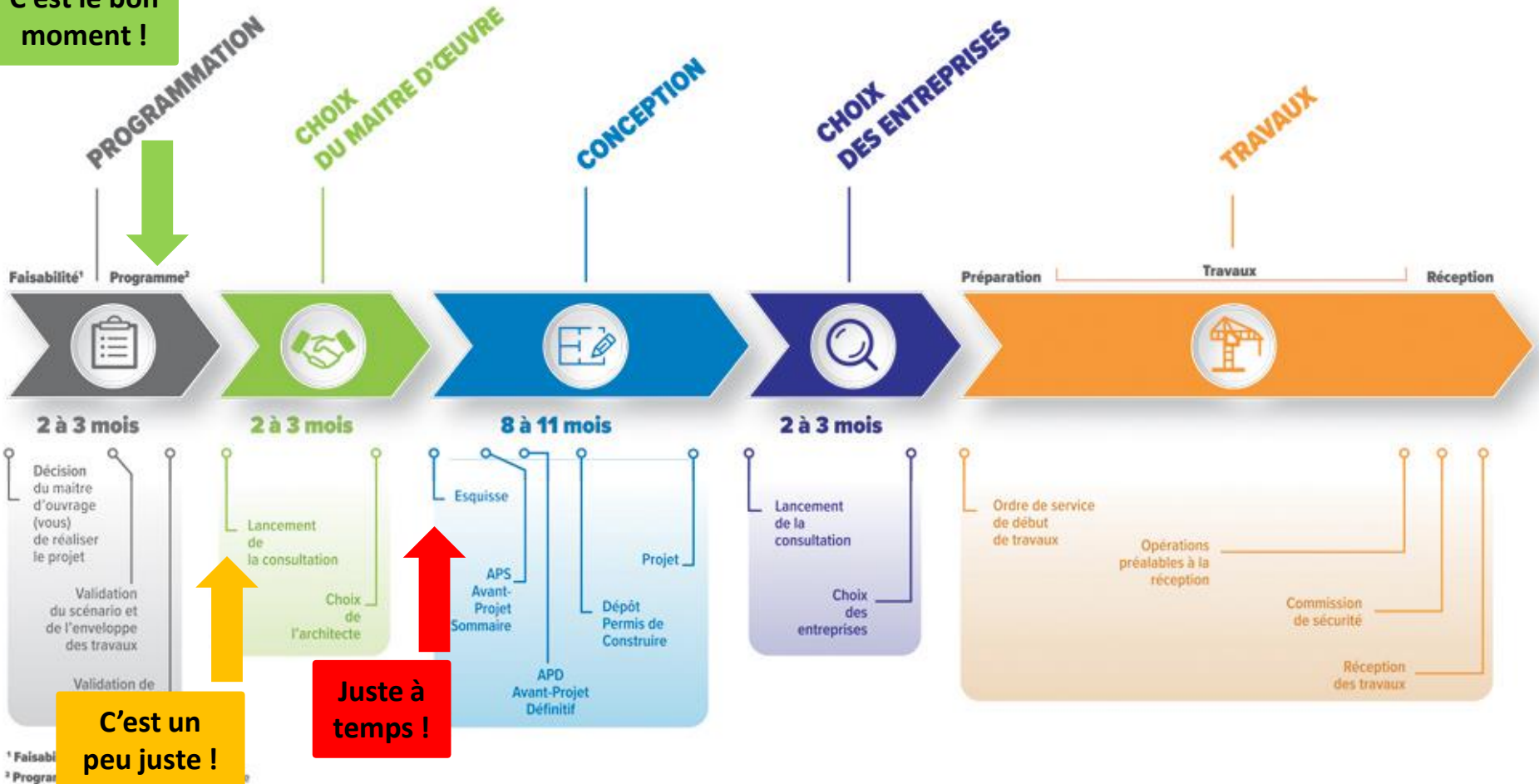




QUAND intégrer les éco-conditions dans un projet ?

Quand intégrer les éco-conditions dans un projet ?

C'est le bon moment !

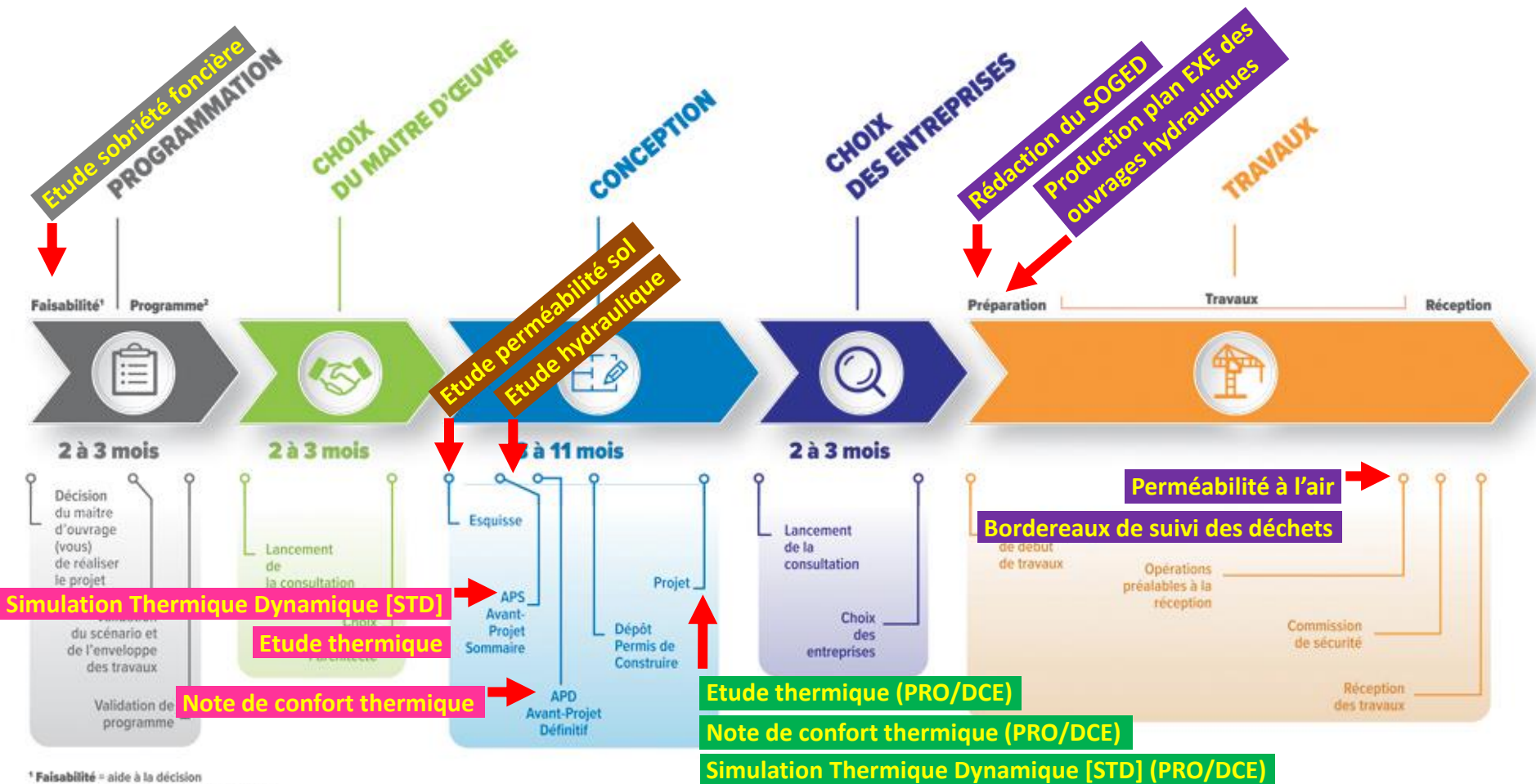


¹ Faisabilité
² Program



Les études obligatoires qui guident la conception du projet et son contrôle

Quand produire les études de conception et documents de contrôles ?





SOBRIETE FONCIERE

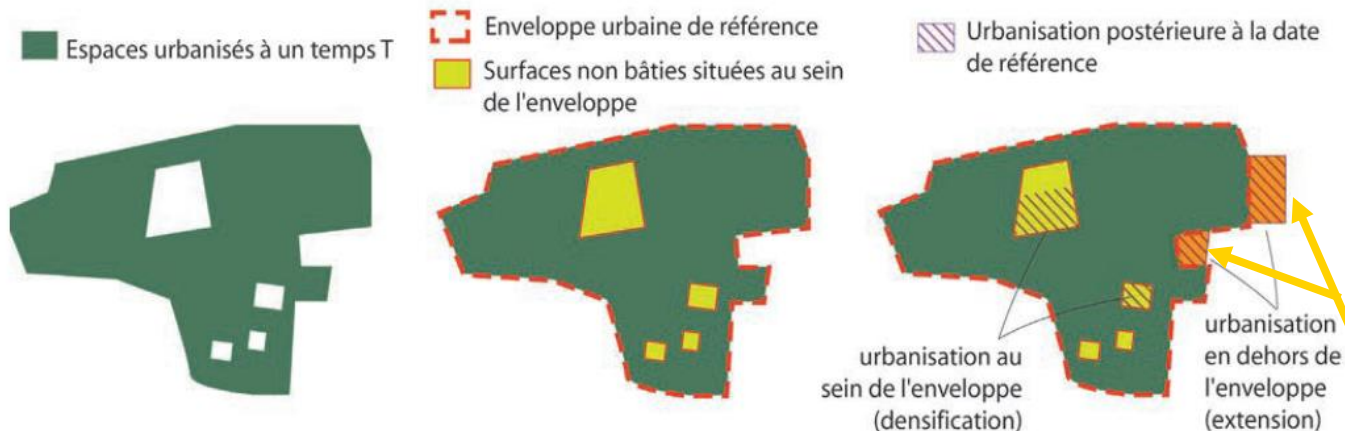
« Tous les 15 ans*, un département français est artificialisé. »





SOBRIETE FONCIERE

Les projets implantés en dehors des limites de la ville ou du village, sur une **emprise** foncière jusqu'ici **non artificialisée** doivent justifier le choix de cette implantation



Seuls les aménagements et bâtiments nouveaux situés dans **les zones orange** sont soumis à l'obligation de remplir le questionnaire sobriété foncière. Les projets situés dans l'enveloppe urbaine (pointillé rouge) sont considérés de fait comme sobres en foncier



SOBRIETE FONCIERE

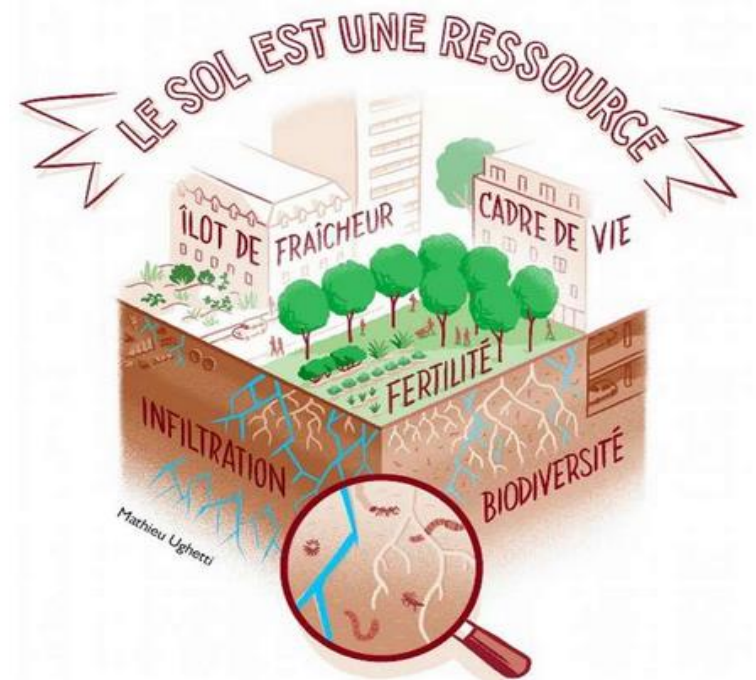
Le maître d'ouvrage a **différentes solutions alternatives à l'étalement urbain**

- densification ou mutualisation d'usage de bâtiment(s) existant(s),
- rénovation / réhabilitation de bâtiment(s) existant(s),
- extension/surélévation de bâtiment existant
- démolition / reconstruction au sein de l'enveloppe urbaine,
- construction sur une friche ou une dent urbaine

Pièce attendue

Réponse au questionnaire sobriété foncière

<https://forms.office.com/e/AcLEJVJB4b>





EAU





EAU



- Limitier la consommation d'eau à l'intérieur du bâtiment



- Stocker les eaux de pluie (construction)



Pièce attendue :
Note descriptive



EAU



Les usages autorisés

L'eau de pluie peut être utilisée en **extérieur** pour des usages liés aux bâtiments mais aussi en collectivités.



Lavage du mobilier ou d'une terrasse



Arrosage du jardin



Arrosage des espaces verts, hydrocurage et nettoyage des voies publiques

Elle peut aussi être utilisée en **intérieur** :



Remplissage de la chasse d'eau des toilettes



Lavage du linge*

*à titre expérimental et à condition d'utiliser un dispositif de traitement de l'eau adapté



Lavage des sols intérieurs

Un cadre réglementaire encadre l'utilisation d'eaux impropres à la consommation humaine (EICH) pour des usages domestiques :

- Le **décret 2024-796 du 12 juillet 2024** relatif à des utilisations d'eaux impropres à la consommation humaine ;
- L'**arrêté du 12 juillet 2024** relatif aux conditions sanitaires d'utilisation d'eaux impropres à la consommation humaine pour des usages domestiques pris en application de l'article R. 1322-94 du code de la santé publique.

Pour aller plus loin

Usage domestique d'eaux impropres à la consommation humaine (EICH)

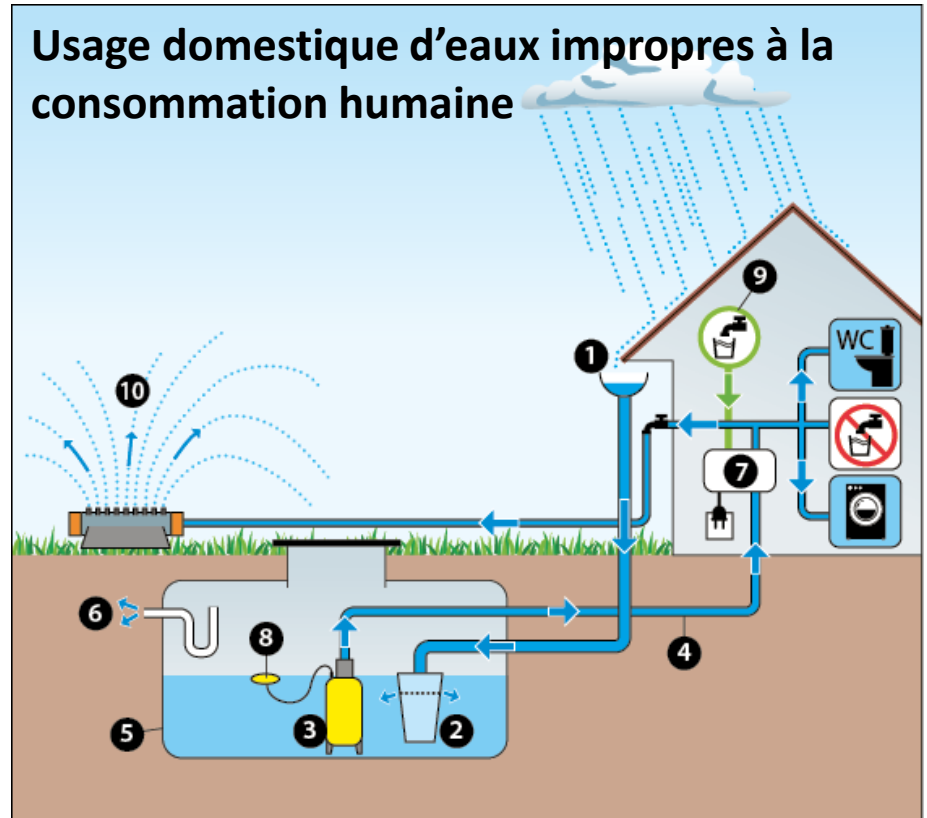
<https://sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/article/usage-domestique-d-eaux-impropres-a-la-consommation-humaine#Documents-d-information>



EAU



Le décret et l'arrêté du 12 juillet 2024 s'applique dans les bâtiments, dans les lieux ouverts au public, les établissements recevant du public, les lieux de travail, les bâtiments d'habitation collective et dans les maisons individuelles, que ce soit dans les parties intérieures et/ou extérieures.





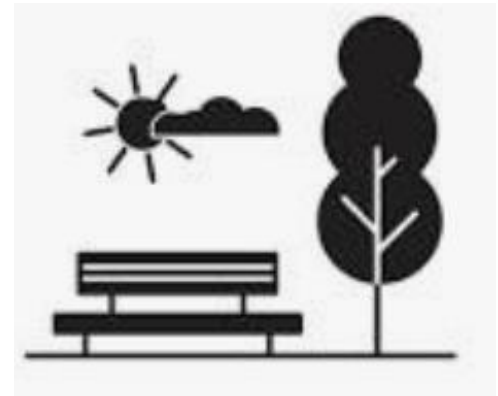
EAU



**Citerne souple
(capacité de 120 m³)
conforme au
Règlement DECI 71 à
Berzé-le-Châtel**



EAU





LIMITER l'imperméabilisation des sols

- **Diminuer les surfaces imperméables**
- **Augmenter les surfaces de pleine terre**

Adapter les matériaux selon les surfaces et les usages en favorisant les revêtements perméables

Dimensionner au plus juste les espaces circulés et de stationnement

Pièce attendue

[NOTICE_PERMEABILITE_DAT.docx](#)

Notice de perméabilité



Dont surface (m ²) des toitures végétalisées (3)	0	0
Surface (m ²) imperméabilisée des espaces extérieurs : surface des revêtements imperméables (ex : béton non drainant, enrobé non poreux, dallage avec joints non poreux...) ? (4)	8605	1500
Surface (m ²) semi-ouverte des espaces extérieurs : revêtements perméables ou semi-végétalisés des extérieurs : mélanges terre-pierre, revêtements meubles (gravier, copeaux de bois, sol stabilisé...), modulaires (pavés drainants ou à joints poreux, dalles alvéolaires, platelages bois, dalle alvéolaire pour stationnement) ou liés drainant (bétons de résine drainant, béton drainant, enrobé poreux...); (5)	1800	6620
Surface (m ²) des espaces verts sur dalle : terrasse plantée avec une épaisseur de terre végétale d'au moins 30 cm (6)	0	0
Surface des espaces verts de pleine terre : surfaces de terre végétale libres de toute construction, de tout revêtement ou infrastructure (y compris aménagements et installations techniques liées aux constructions : stationnements...) et pouvant accueillir des plantations de tout type, en continuité avec le sous-sol naturel et disponible au développement de la flore et de la faune. Les espaces végétalisés sur dalles ne sont pas comptabilisés dans les espaces verts de pleine terre. (7)	3645	5930
Surface totale imperméabilisée : = surface au sol du/des bâtiments (2) - surface des toitures végétalisées (3) + surface imperméabilisée des espaces extérieurs	8605	1500
Surface végétalisée totale : surface des espaces verts sur dalle (6) + surface des espaces verts de pleine terre (7)	3645	5930
Coefficient d'imperméabilisation de la parcelle = surfaces imperméabilisées (2-3+5)/surface d'emprise foncière du projet (1)	61%	11%
Coefficient de pleine terre : = surface des espaces verts de pleine terre (7) / surface d'emprise du projet (1)	26%	42%

NOTICE DE PERMÉABILITÉ DES SOLS

Données précisant les surfaces en m² par type de revêtement (avant/après), dont les surfaces végétalisées

Dispositif TEA et C2R – Direction de l'aménagement du territoire - Région BFC

MERCI DE BIEN VOULOIR RENSEIGNER ELECTRONIQUEMENT ET NON MANUSCRITEMENT LE TABLEAU CI-DESSOUS

Nom du porteur de projet :

Intitulé du projet :

	Avant travaux	Après travaux
Surface (m ²) totale d'emprise foncière du projet (1) : surface de la parcelle ou de l'ensemble des parcelles cadastrales sur lesquelles s'inscrit le projet (emprise foncière)		
Surface (m ²) d'emprise au sol du/des bâtiment(s) (2) : projection verticale du volume de la construction, tous débords et surplombs inclus, annexes comprises (garage, bassin...); projection verticale du volume de la construction, tous débords et surplombs inclus, annexes comprises (garage, bassin...). Les éléments ornementaux d'une façade extérieure et les marquises sont exclus, ainsi que les débords de toiture lorsqu'ils ne sont pas soutenus par des poteaux ou des encorbellements ;		
Dont surface (m ²) des toitures végétalisées (3)		
Surface (m ²) imperméabilisée des espaces extérieurs : surface des revêtements imperméables (ex : béton non drainant, enrobé non poreux, dallage avec joints non poreux...) ? (4)		
Surface (m ²) semi-ouverte des espaces extérieurs : revêtements perméables ou semi-végétalisés des extérieurs : mélanges terre-pierre, revêtements meubles (gravier, copeaux de bois, sol stabilisé...), modulaires (pavés drainants ou à joints poreux, dalles alvéolaires, platelages bois, dalle alvéolaire pour stationnement) ou liés drainant (bétons de résine drainant, béton drainant, enrobé poreux...); (5)		
Surface (m ²) des espaces verts sur dalle : terrasse plantée avec une épaisseur de terre végétale d'au moins 30 cm (6)		
Surface des espaces verts de pleine terre : surfaces de terre végétale libres de toute construction, de tout revêtement ou infrastructure (y compris aménagements et installations techniques liées aux constructions : stationnements...) et pouvant accueillir des plantations de tout type, en continuité avec le sous-sol naturel et disponible au développement de la flore et de la faune. Les espaces végétalisés sur dalles ne sont pas comptabilisés dans les espaces verts de pleine terre. (7)		
Surface totale imperméabilisée : = surface au sol du/des bâtiments (2) - surface des toitures végétalisées (3) + surface imperméabilisée des espaces extérieurs	0	0
Surface végétalisée totale : surface des espaces verts sur dalle (6) + surface des espaces verts de pleine terre (7)	0	0
Coefficient d'imperméabilisation de la parcelle = surfaces imperméabilisées (2-3+5)/surface d'emprise foncière du projet (1)		
Coefficient de pleine terre : = surface des espaces verts de pleine terre (7) / surface d'emprise du projet (1)		

Nota :

La somme des surfaces (2+4+5+6+7) doit être égale à la surface totale d'emprise foncière du projet (1)
Chaque case bleue est à renseigner par un chiffre afin de permettre le bon fonctionnement des calculs automatiques (cases jaunes)



INFILTRER LES EAUX PLUVIALES



- **Réaliser les études correspondantes**
 1. Etude de perméabilité des sols : connaître et comprendre au regard des documents d'urbanisme
 2. Etude hydraulique : dimensionner et concevoir pour des pluies de différentes occurrences (courante, décennale, trentennale)
- **Créer des ouvrages d'infiltration en privilégiant une gestion aérienne basés sur la nature** (en cas d'impossibilité, ouvrage de rétention avec régulation des rejets)



Le site [parapluieHydro](#) propose des solutions simples de conception et dimensionnement des ouvrages pour des petites opérations

Noue, tranchée drainante, jardin de pluie ,arbre de pluie, toiture végétalisée stockante

Jouer avec la topographie du site et les pentes.



EAU



- Infiltrer les eaux à la parcelle



**Rechercher à déconnecter les
eaux pluviales de bâtiment du
réseau de collecte**





REVETEMENT PERMEABLE





REVETEMENT PERMEABLE





REVETEMENT PERMEABLE





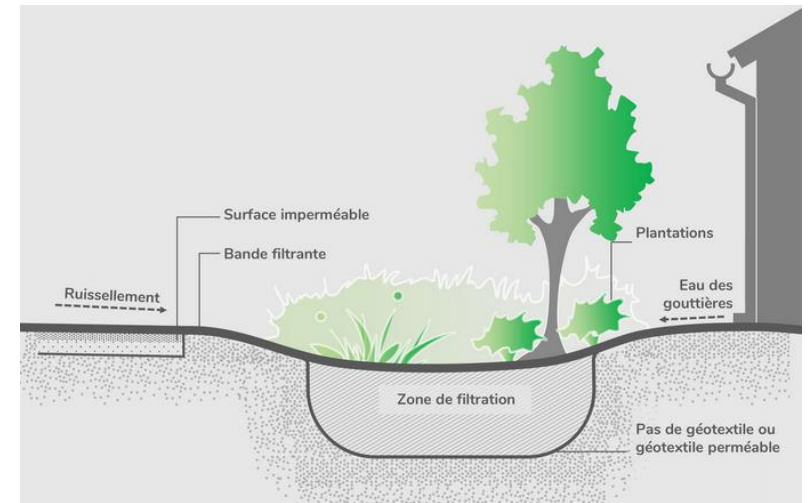
ENROBE et BETON



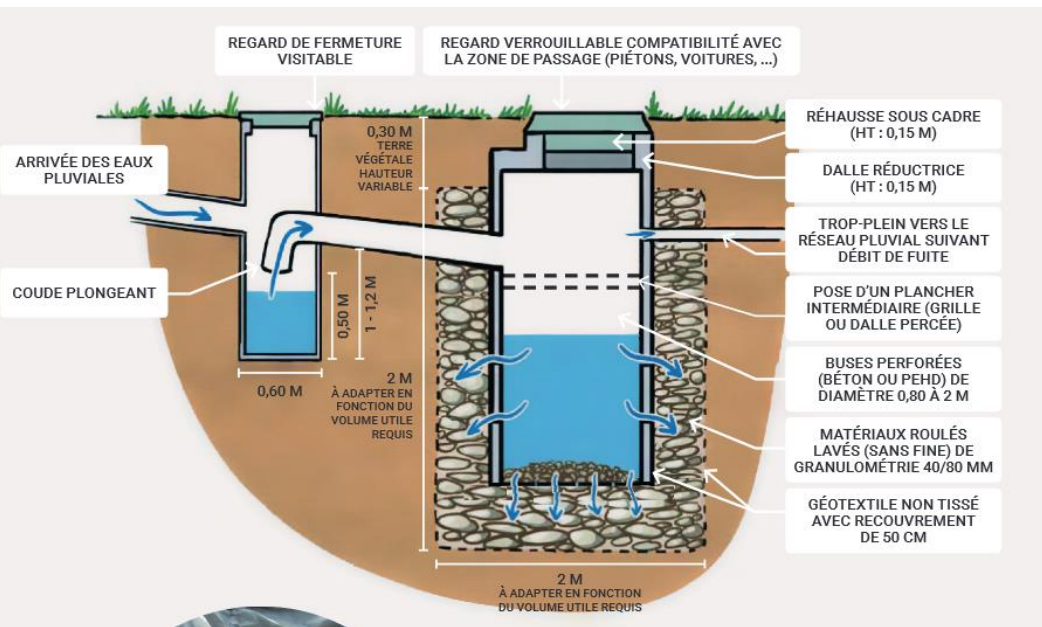




JARDIN DE PLUIE



PUIT D'INFILTRATION





BIODIVERSITE



BIODIVERSITE



S'ASSOCIER UNE COMPETENCE EN PAYSAGE / ENVIRONNEMENT

- équipe pluridisciplinaire MOE : VRD, concepteur-paysagiste, écologue, hydrologue
- Association naturaliste ou environnementale, CAUE, PNR, ONF, ARB, paysagiste conseils de l'Etat

pièce attendue : étude ou contrat de MOE

Un professionnel au service des décideurs de l'aménagement

<https://www.f-f-p.org/paysagiste-concepteur/>

Association française interprofessionnelle des écologues

<https://afie-asso.fr/>

Annuaire des acteurs

<https://www.alterrebourgognefranche-comte.org/f/annuaire/>

FFP Fédération Française du Paysage

AFIE
Association Française Interprofessionnelle des Ecologues


alterre
bourgogne
franche-comté



PRESERVER LA FAUNE ET LA FLORE EXISTANTE



Pièces attendues :

Plan de l'existant identifiant les éléments supprimés et conservés
Plan aménagement paysager



FAVORISER L'INSTALLATION DE LA BIODIVERSITE

LUTTER CONTRE LES ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES (EEE)

FAVORISER L'INSTALLATION FAUNE ET FLORE

Au moins 2 strates (herbacée, arbustive et arborée)

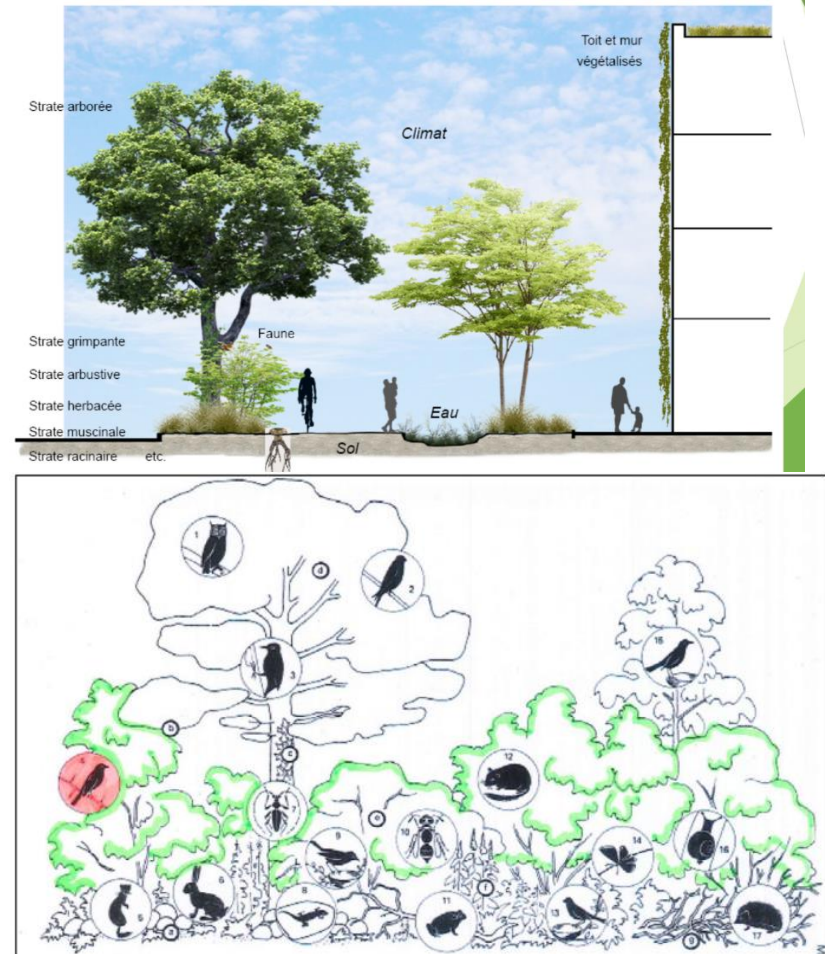
Espèces végétales locales majoritaires

Pièces attendues :

Liste des espèces végétales par strate

Attestation EEE Ex Joigny

Formulaire biodiversité (5 questions) de Joigny



Quelles plantes privilégier pour respecter la biodiversité ? (youtube.com)

www.bourgognefranchecomte.fr



FAVORISER L'INSTALLATION DE LA BIODIVERSITE

FORMULAIRE BIODIVERSITE

Dispositif TEA et C2R – Direction de l'aménagement du territoire- Région BFC

MERCI DE BIEN VOULOIR RENSEIGNER ELECTRONIQUEMENT ET NON MANUSCRITEMENT LE QUESTIONNAIRE CI-DESSOUS

Je soussigné(e) Madame/Monsieur Nicolas SORET

représentant le maître d'ouvrage en qualité de Maire,

atteste sur l'honneur de la véracité des informations renseignées dans le présent document et correspondant au projet faisant l'objet de la présente demande de financement auprès de la Région Bourgogne-Franche-Comté.

Nom du porteur de projet : Ville de Joigny

Intitulé du projet : création du parc des berges et de l'esplanade

1- L'espace projet présente-t-il une végétation existante ?

L'opération se déroule sur une place + quais circulés majoritairement imperméables. Les espaces dédiés à la végétation sont faibles.

L'emprise opérationnelle concentre une strate arborée qui se caractérise par des arbres d'alignement. La berge est, quant à elle, enherbée.

2- L'espace projet a-t-il bénéficié d'un inventaire flore, réalisé avant que le projet ne débute ?

L'espace projet a bénéficié d'un inventaire/diagnostic de l'ensemble des arbres existants réalisé en mars 2023 par l'Agence de l'arbre. Entre autres, ce diagnostic a relevé l'état sanitaire de chaque arbre, ainsi que sa vitalité ou sa durée de vie estimée. Il donne ensuite des prescriptions d'entretien, de conservation ou donne un avis sur la pertinence ou non de conserver les arbres.

3- La présence d'espèces exotiques envahissantes est-elle recensée sur le site ?

Non, la maîtrise d'ouvrage paysagiste n'a pas identifiée d'espèces envahissantes sur le site de projet.

4- L'espace projet a-t-il bénéficié d'un inventaire faune, réalisé avant que le projet ne débute ?

Non le site n'a pas bénéficié d'un inventaire faune. Son artificialisation importante, même au niveau des berges n'a pas induit un inventaire faune.

5- L'espace projet va-t-il, par ses aménagements, subir la perte de la végétation existante ?

Globalement, l'espace gagne en végétation : de 5006 m² à 12 173 m² de surface de pleine terre (massifs, espaces engazonnés et prairies) auxquelles nous pouvons encore ajouter les surfaces semi-imperméables (à joints engazonnés)

o Si oui quels sont les choix de destructions et leur justification ?

Le projet prévoit l'abattage de quelques arbres parmi les tilleuls d'alignement sur le centre la place. Ces derniers présentent un mauvais état sanitaire. Il a été fait le choix de les renouveler pour conserver des stationnements ombragés (quasiment 1 arbre pour 2 places de parking).

o Quels sont les choix de replantations ?

Pour le renouvellement, la maîtrise d'œuvre prévoit une combinaison de plusieurs espèces locales et/ou mellifères en remplacement des alignements monospécifiques de tilleuls. Ces arbres ont subi d'importantes tailles pour les maintenir dans un gabarit de 8m. Ces tailles les ont fortement fragilisés.

L'objectif est de sélectionner des espèces adaptées au port naturel avoisinant les 8-10 m : Tilia henryana, Acer campestre, Tetradium danielli, Celtis australis, etc.

Autrement, sur l'ensemble du projet, cette strate arborée existante est complétée mais aussi amendée d'une strate arbustive et d'une strate herbacée.

Les essences ont été choisies selon les critères suivants :

- Espèce adaptée au contexte urbain
- Espèce locale
- Adaptée au changement climatique, ne nécessitant pas d'arrosage
- Mellifère
- Vivace et robuste, qui ne devront pas être remplacées dans moins de 5 ans
- Couvrante, développement généreux pour obtenir des massifs denses, limiter les ouvertures possibles de lumière qui sont propices aux adventices, et ainsi limiter considérablement l'entretien.
- Autrement, mélange de vivaces arbustes avec des couvre-sol pour jouer un rôle de tapis.
- Nécessitant peu d'entretien : généralement une taille par an

6- L'espace projet est-il contigu à un espace bénéficiant d'un classement en protection de la biodiversité ?

Non



FAVORISER L'INSTALLATION DE LA BIODIVERSITE

Photographies de la biodiversité existante



Berge enherbée et régulièrement fauchée, très ponctuellement quelques arbrisseaux se développent.
PROJET : les platanes sont conservés, sur la berge, au plus près du muret existant un chemin circulaire plus facilement, pose de quelques assises et conservation de la rive enherbée.

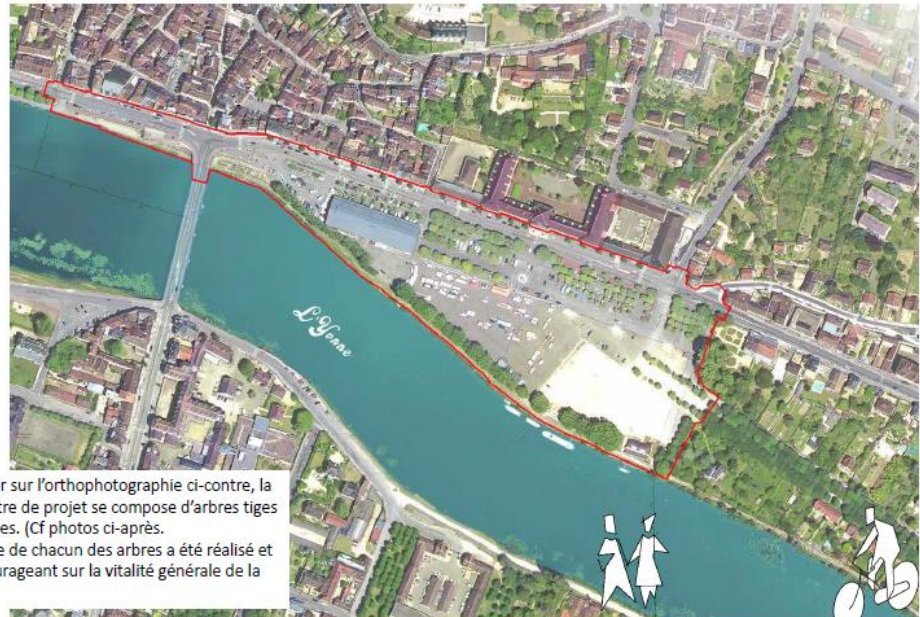


Sur les quais, les arbres d'alignement sont conservés.
PROJET : Ces arbres seront conservés, leur pied sera dégagé grâce à la création d'un chemin.
Au pied de la mairie, les massifs de vivaces ont besoin.

VILLE DE JOIGNY - Réaménagement de l'esplanade du marché, les quais de l'Yonne, le mail et la baignade
AGENCE JDM PAYSAGISTES - LAVIGNE CHERON ARCHITECTES - VERDI INGENIERIE VRD

Orthophotographie et identification du périmètre opérationnel

Périmètre opérationnel (tranches ferme + optionnelles) : 4,985 ha



Comme vous pouvez l'identifier sur l'orthophotographie ci-contre, la biodiversité au sein du périmètre de projet se compose d'arbres existants et de berges enherbées. (Cf photos ci-après).

Un diagnostic de l'état sanitaire de chacun des arbres a été réalisé et affiche des résultats peu encourageants sur la vitalité générale de la végétation de la place.

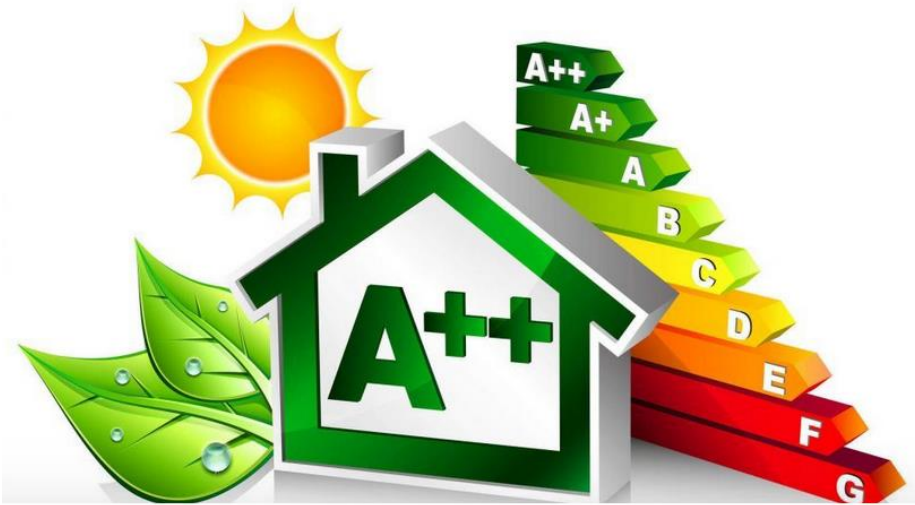
Formation de sensibilisation aux écoconditions :
Direction de l'aménagement du territoire – RI C2

VILLE DE JOIGNY - Réaménagement de l'esplanade du marché, les quais de l'Yonne, le mail et la baignade
AGENCE JDM PAYSAGISTES - LAVIGNE CHERON ARCHITECTES - VERDI INGENIERIE VRD - M&P3 INGENIERIE STRUCTURES DESIGN



ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES





ENERGIE



Quelle réglementation métropolitaine pour quel usage de bâtiment ?

CONSTRUCTION EXTENSION DE BATIMENT

RE 2020

Logement

Enseignement
primaire

Enseignement
secondaire

Bureaux

dont périscolaire

RT 2012

Tous les autres
usages tertiaire

RENOVATION REHABILITATION

RT EXIST

Tous les usages
logement et tertiaire



ENERGIE



PERFORMANCE ENERGETIQUE

CONSTRUCTION

EXTENSION DE BATIMENT

RE 2020

RT 2012

BEPOS 2017
effinergie E+C-

Production
Energie
renouvelable

Perméabilité à l'air

Pièces attendues

- Calcul thermique réglementaire
- CCTP + plans
- Rapport final de perméabilité à l'air (paiement)

RENOVATION

REHABILITATION

RT EXIST

BBC

Rénovation
résidentiel
(arrêté du 3 octobre
2023)

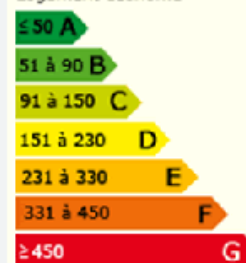
BBC

Rénovation
tertiaire
Etiquette B
Emission de GES

Perméabilité à l'air

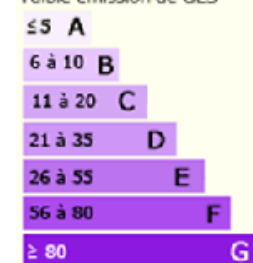
Valeur garde-fou sur la résistance thermique
(isolants + menuiseries)

Consommations énergétiques Logement économe



Logement économe

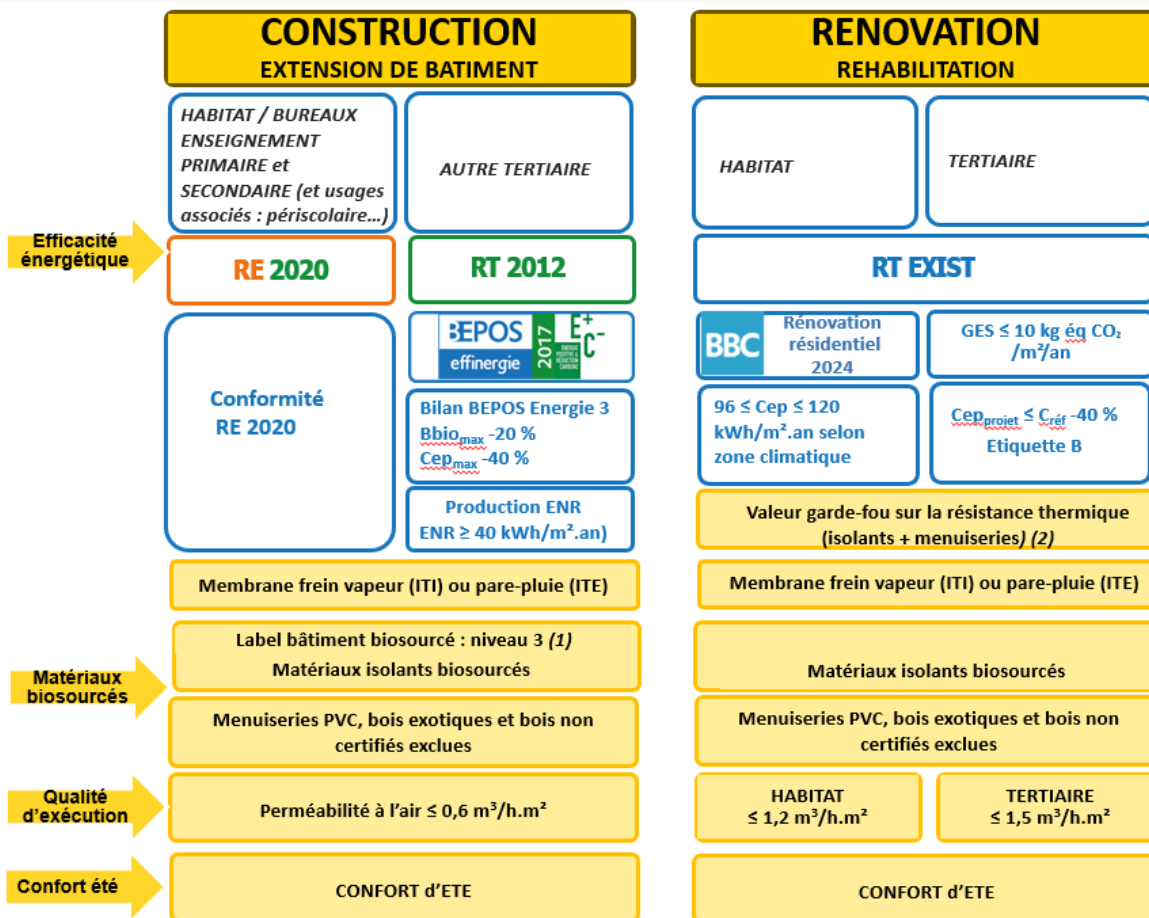
Émissions de gaz à effet de serre Faible émission de GES



Logement économe

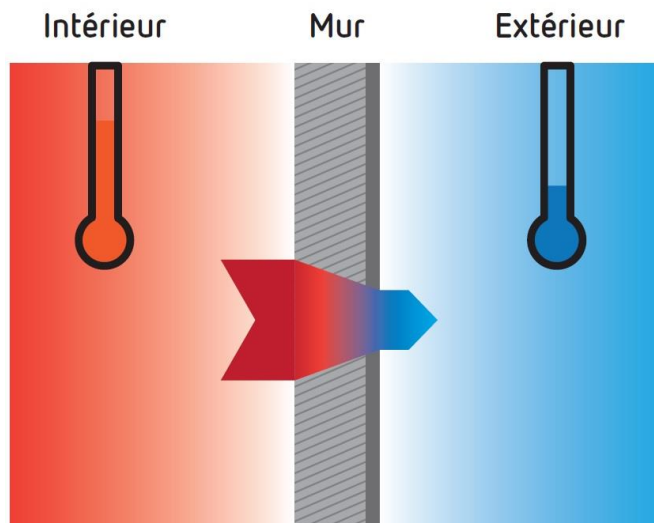


ENERGIE PERFORMANCE ENERGETIQUE





ENERGIE



(1) ZOOM : valeurs garde-fou en RENOVATION

PAROIS	VALEUR GARDE-FOU R en m ² .K/W U en W/m ² .K
Toitures, combles, rampants	$R_{\text{isolant}} \geq 7,5$
Murs sur extérieur	$R_{\text{isolant}} \geq 4$
Plancher bas	$R_{\text{isolant}} \geq 3$
Menuiseries extérieures	
Embrasures	$R_{\text{additionnel}} \geq 0,5$
Fenêtres	$U_w \leq 1,3$
Portes	$U_d \leq 1,5$

Pièces techniques attendues pour la thématique ENERGIE

Performance Energétique

- Calcul thermique réglementaire
- CCTP + plans
- Rapport final de perméabilité à l'air (paiement)

Matériaux biosourcés

- CCTP
- Note de calcul de masse biosourcée (construction)

Confort d'été

- Simulation thermique dynamique (STD) ou note relative au confort d'été
- Note technique sur les choix constructifs et d'aménagements extérieurs relatifs au confort d'été



ENERGIE

Matériaux biosourcés - Construction

Paille de blé



Fibre de bois



Ouate de cellulose



Ouate de coton



Niveau 3 du label « bâtiment biosourcé » CONSTRUCTION

TYPE D'USAGE PRINCIPAL

RATIO DE MATIERE
BIOSOURCÉE
kg/m² de surface plancher

Industrie, stockage, service de transport

18

Bâtiment collectif d'habitation, hébergement
hôtelier, bureaux, commerce, enseignement,
bâtiment agricole...

36

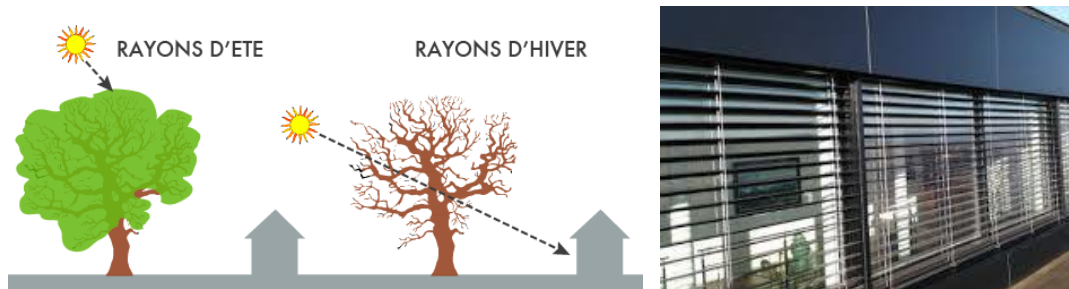


ENERGIE CONFORT D'ETE

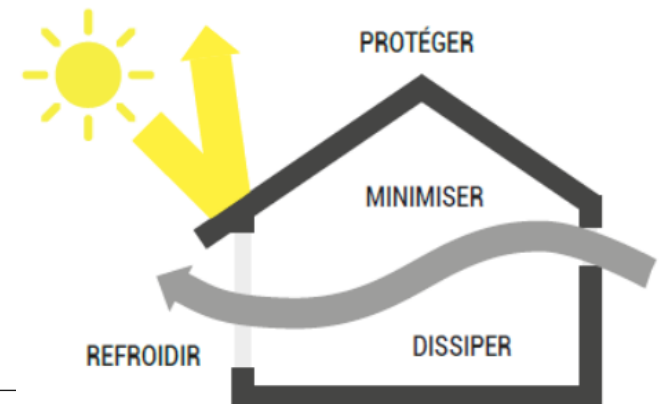


Confort d'été

- Eviter le recours à la climatisation
- Obligation de moyen : protections solaires extérieures (pour les baies des façades, est, ouest et sud)



Stratégie d'été

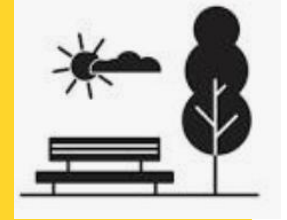


Pièces attendues

- simulation thermique dynamique (STD) ou note de confort d'été
- CCTP (lot menuiseries extérieures)



ENERGIE AMBIANCE CLIMATIQUE



Impact de différentes solutions

1 à 3°C

3 à 5°C

Végétation

Albédo

1°C

3°C

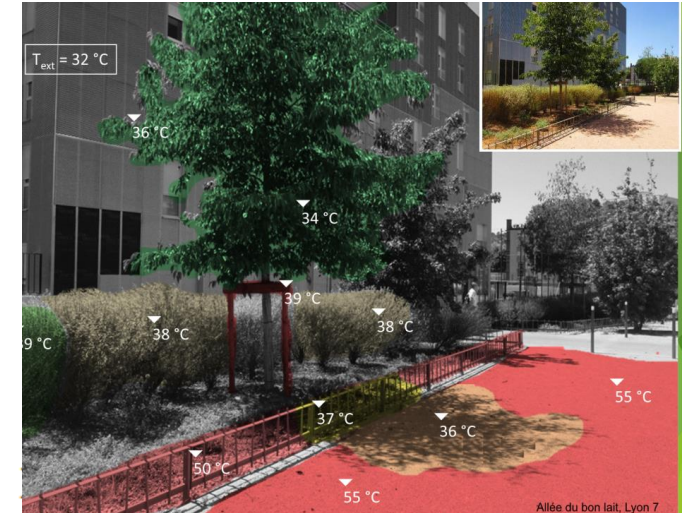
Eau

0.5°C

1 à 2°C

- = gain en moyenne sur 1 semaine de canicule
- = gain maximal en un lieu/instant donné

• -> les solutions d'aménagement seront multiples : combinaisons de végétal, d'albédo et d'eau.



Matériau	Couleur	Utilisation	Albédo
Dalles, pavés	Gris clair-beige	Espaces publics	0.45
Bois	Marron-gris clair	Espaces publics	0.35
Béton	Gris	Espaces publics	0.25
Sol nu, terre	Brun	Surfaces naturelles	0.2
Sable	Brun clair	Espaces publics	0.15
Béton revêtu	Gris-noir	Toits terrasse	0.1
Asphalte	Noir	Espaces publics	0.05
Enduits Superficiels	Noir	Espaces publics	0.05

Pièce attendue

note technique sur les choix constructifs et d'aménagements extérieurs relatifs au confort d'été



DECHETS



DECHETS DE CHANTIER

Déchets = gérer les déchets de chantier

SOGED

**Schéma d'Organisation
de Gestion et
d'Élimination des Déchets**

**Article 36.1 et 36.2 du
CCAG Travaux 2021 -
Chapitre IV - Réalisation
des ouvrages**

Estimer des quantitatifs de
déchets pendant la phase
conception

Mettre en œuvre la gestion
des déchets pendant le
chantier

CONSIGNES DE TRI



Béton y compris ferrailé, brique,
tuile, céramique, mélange
bitumineux... Dimension maximale
50 cm de long.

❌ Brique plâtrière, terre excavée,
matériaux inertes provenant
de chantiers TP ou de génie civil.



Charpente, parquet, panneau...
y compris recouverts de produits non
dangereux (peinture, lasure, papier
peint...) ou avec insert métallique.

❌ Bois dangereux, bois pourri, bois
alvéolaire, palette, bois de coffrage.
Ameublement à trier à part.



Plaque et carreau de plâtre, dalle
de plafond, cloison alvéolaire...
avec ou sans isolant (selon
prestaire déchets).

❌ Sac de plâtre ou d'enduit, colle
à base de plâtre, plaque ciment,
brique plâtrière, staff, stuc.



Tous déchets métalliques :
structure, bardage, couverture,
serrurerie, robinetterie, câble,
panneau sandwich...

❌ Déchets recouverts de peinture
au plomb, cuve non dégazée
et non vide. DEEE à trier à part.



Profilé, canalisation, gouttière,
tube, raccord, gaine technique,
lambris, bardage, revêtement de
sol PVC, membrane toiture PVC ou
FPO, portail, volet, clôture...

❌ Panneau et mousse PU, isolant
PSE et XPS, plancher technique
et bardage HPL, emballage.



Menuiseries vitrées intégrées
en bois, aluminium ou PVC,
et autres ouvrages vitrés intégrés
(garde-corps, parois...).

❌ Menuiserie avec verre cassé, joint
amianté ou peinture au plomb.



DECHETS DE CHANTIER



- **Organiser le recyclage des déchets : tri 5 flux** (métal, plastique, verre, bois, papier / carton)
- **Rationaliser la gestion des déchets de chantier avec la mise en place d'un schéma d'organisation de la gestion et de l'élimination des déchets (SOGED)**

Pièces attendues :

- **estimatif quantitatif 5 flux**
- **CCTP prévoyant le SOGED**
- **SOGED**
- **Bordereaux de déchets**





MOBILITES



MOBILITES DOUCES

- Limiter l'espace de la voiture au profit des mobilités douces et actives
- Favoriser la vie locale
- Assurer l'intermodalité et la continuité des chaînes de déplacement



Se déplacer



Se repérer
S'orienter



Accéder aux
services



Communiquer
Participer



Être et se
sentir en
sécurité

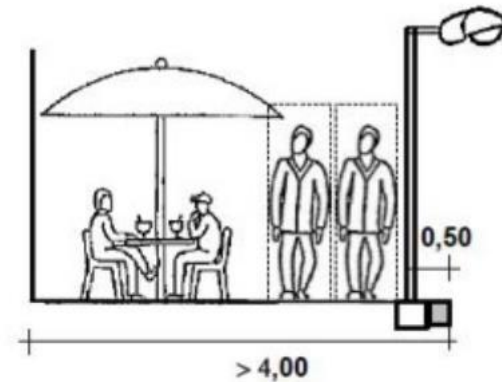
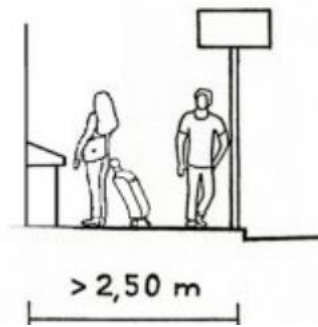
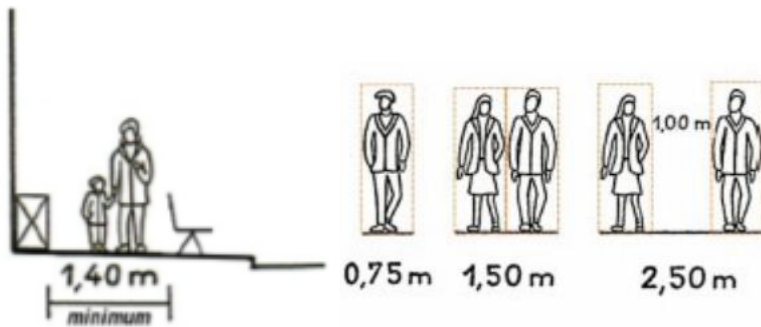
Pièces attendues :

- **Plan élargi : offre existante de stationnement, cheminements cyclables et piétons et continuité vers les principaux équipements desservis (gare, lycée)**
- **plans d'aménagement détaillés du projet identifiant les aménagements en faveur des mobilités douces et intermodalité**



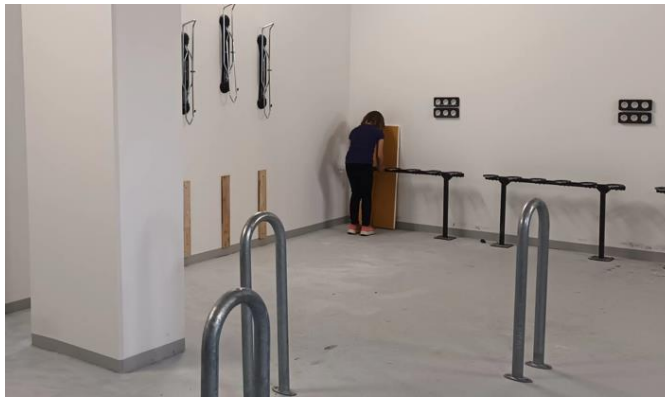
FAVORISER LES MOBILITES ALTERNATIVES

- Larges espaces de déambulation pour les piétons :
1,80m à 2m est recommandée voir plus suivant les usages
- Continuité des cheminements piétons et cyclables
- Itinéraires vers la gare ou arrêt de transport en commun
- Bornes de recharges pour les véhicules électriques...
- Signalétique en faveur d'un accès par mobilités douces/active
- Aire de stationnement pour les vélos, trottinettes



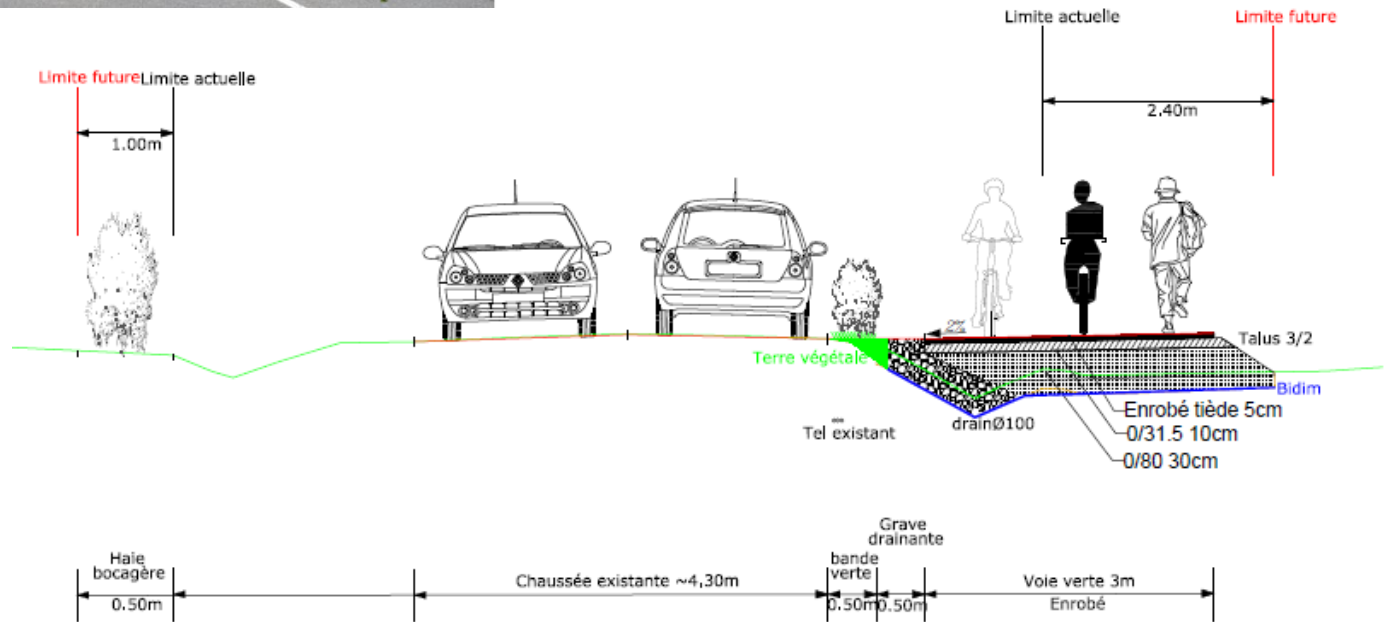


AIRE DE STATIONNEMENT VELOS TROTINETTES





PARTAGE DE LA VOIRIE



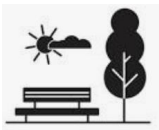


SYNTHESE



Les écoconditions applicables en fonction du type de projet

AMENAGEMENT EXTERIEUR / ESPACE PUBLIC



SOBRIETE FONCIERE

(projet hors enveloppe urbaine)

BIODIVERSITE

EAU

Perméabilité des sols

Infiltration des eaux de pluie

ENERGIE

Ambiances climatiques

DECHETS DE CHANTIER (quantitatif)

MOBILITES DOUCES / INTERMODALITE

BÂTIMENTS



SOBRIETE FONCIERE

(projet hors enveloppe urbaine)

BIODIVERSITE

EAU

Economie eau

Stockage (en construction)

Perméabilité des sols

Infiltration des eaux de pluie

ENERGIE

Performance thermique

Matériaux biosourcés

Confort d'été

DECHETS DE CHANTIER

MOBILITES DOUCES / INTERMODALITE



Prochaines étapes

- **Guide**
- **Diffusion** du support sur l'espace collaboratif
- **AIR** : paramétrage réalisé
- **Kit écoconditions** (questionnaire SOFO, notice perméabilité, attestation EEE, questionnaire biodiversité et document d'aide à la saisie des onglets écoconditions, guide)
- **2eme session 14/02/2025**
- **Ateliers d'analyse de cas pratiques 13 et 20 mars**



RENSEIGNEMENTS ET CONTACTS

Muriel Nouzé

Ingénieure conseil bâtiments - espaces publics

Direction de l'Aménagement du Territoire

Service Centralités et Quartiers

Tél. 03 80 44 41 14

muriel.nouze@bourgognefranche-comte.fr

Rodolphe Martin

Chargé de mission développement territorial

Efficacité énergétique | Qualité environnementale

Direction de l'Aménagement du Territoire

Service Développement Territorial

Tél. 03 81 61 64 73

rodolphe.martin@bourgognefranche-comte.fr

MERCI